

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
Jeudi 23 octobre 2025**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1175	21	8	2	7

Evolution organisationnelle des services du SMEL et modification du tableau des effectifs

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni jeudi 23 octobre 2025 à 14 h 30, à SAINT-LO, Maison du département, salle Alexis de Tocqueville, en présentiel, sur convocation du 15 octobre 2025.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance
M. Jean-Marie POULAIN est Secrétaire de séance.

PRÉSENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche – titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEL
Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente
Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances
M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire
M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin²
M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville

Délégués des EPCI titulaires et suppléants :

M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin
Mme Sophie JULIEN-FARCIS, communauté de communes Granville Terre et Mer (*suppléante*)
M. Hubert LEFEVRE, communauté d'agglomération le Cotentin (*suppléant*)
M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

EXCUSÉS

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados :

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne
M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes
M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux
M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

Délégués des EPCI :

M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin
M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin
M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président
Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération le Cotentin
M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer
M. Didier LEGUELINEL, communauté de communes Granville Terre et Mer

Evolution organisationnelle des services du SMEL et modification du tableau des effectifs

Considérant les dispositions du code général de la fonction publique et notamment, les articles L313-1, L.332-8 et 9 ;

Vu le tableau des effectifs,

Considérant l'avis favorable du comité social territorial du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche émis le 22 mai 2025 ;

Vu le rapport de séance du 23 octobre 2025 relatif au projet d'une évolution organisationnelle mineure visant à adapter les compétences du SMEL aux nouveaux besoins d'expertise à la suite du départ volontaire de deux agents titulaires en 2023 et 2024, à ce jour non remplacés ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité du syndicat mixte Synergie Mer Et Littoral, sans abstention, ni voix contre, à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** l'évolution organisationnelle des services du SMEL telle que présentée dans le rapport ;

Autorise :

- o la **suppression** d'un poste permanent d'ingénieur principal responsable du pôle Recherche et Développement (R&D), fonctions qui ne constituent pas un pôle de compétence du SMEL mais s'inscrivent en transversalité dans les programmes de recherche pilotés par les 3 autres pôles (conchyliculture, pêche et environnement) ;
- o la **création d'un poste permanent d'ingénieur territorial R&D** (classification A6 de la filière technique) pour intégrer un volet R&D dans les programmes de recherche conduits par les responsables des pôles conchyliculture, pêche et environnement, pour un coût annuel global estimé à 53 000€ ;
- o la **suppression** d'un poste permanent de technicien d'analyses biologiques et chimiques, à la suite de l'externalisation de ces missions vers un laboratoire partenaire (GIP LABÉO) qui dispose des outils analytiques de dernière génération ;
- o la **création d'un poste permanent d'adjoint technique** (classification C2 de la filière technique) pour répondre à une problématique de plan de charge de l'agent de maintenance et mettre en place une logique de binôme sécurisant la continuité du fonctionnement du centre technique, pour un coût annuel global estimé à 40 000€

Précise que les postes créés ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires, mais en raison des besoins du service et/ou en cas de procédure de recrutement par voie statutaire infructueuse, le recrutement d'agents contractuels sera autorisé

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255001745-20251023-1175-DE
Date de télétransmission : 04/11/2025
Date de réception préfecture : 04/11/2025